

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇONRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**
**Délibération du Conseil Municipal
N°2021-076
CONVENTION DE REFACTURATION
« TRAVAUX D'URGENCE »**

Séance du : 13 Septembre 2021

Date de convocation : 07 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize septembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FAUST Alain à SIONNET Philippe, FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane

Absent : ONOL LANG Per, FAUST Alain, FERRIER Nathalie,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé du contexte :

Suite à l'avalanche qui s'est produite le 11 février 2021, la Commune a engagé des travaux d'urgence dont l'évacuation des arbres tombés en travers de la Romanche afin de libérer le lit et limiter le risque d'embâcles. Les travaux d'enlèvement des arbres relèvent de la compétence GEMAPI exercée par la CCB au titre de la prévention des inondations et la protection des enjeux (ici les campings de la Meije et de la Gravelotte).

Ces travaux d'urgence ont ensuite été complétés, dans un second temps, par des travaux pris en charge directement par la CCB (coupe et évacuation de la végétation présentant un risque d'obstruction du lit et d'embâcle sur la Romanche faisant suite à l'avalanche du 11 février 2021).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- D'approuver la convention entre la CCB et la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre la CCB et la collectivité
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 15 Septembre 2021

Date affichage : 15 Septembre 2021

